

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « LIEU-DIT BELLEFERME » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE CESSY

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé lieu-dit Belleferme à Cessy, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la SA ALLIADE HABITAT le 11 avril 2023. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 22 février 2023.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « lieu-dit Belleferme » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Cessy.

Le maire de la commune de Cessy a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 11 septembre 2023.

Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2023.

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie de Cessy aux jours et heures habituels d'ouverture.